

COTISATIONS FFVélo / ASA 2021

Bonjour à toutes et tous,

Voici venu le temps du renouvellement de votre adhésion (Cyclos ROUTE et VTT) pour l'année 2021.

Les conditions particulières de cette année ne nous ont pas permis de pratiquer notre activité comme nous l'aurions souhaité et nous n'avons pas pu partager autant de moments de convivialité que nous l'aurions souhaité. C'est pourquoi, afin de marquer la fin de cette fin d'année spéciale il a été décidé par le bureau d'offrir une bouteille de Champagne à tous les adhérents qui renouvèleront leur licence. Les modalités de distribution seront précisées un peu plus tard.

Cette adhésion sera valable du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Comme pour les années précédentes vous avez le choix entre 2 formules de garanties : Petit Braquet ou Grand Braquet. Vous trouverez la nature des garanties proposées et le montant des indemnités en cas de sinistre déclaré dans la « Notice d'Information AXA » jointe à cet envoi.

Vous devez stipuler si votre activité vous amènera à disputer des compétitions ou non :
Activité « Vélo SPORT » ; ou activité « Vélo RANDO ».

Le coût des assurances est identique aux 2 pratiques. Seul le suivi médical diffère.

- Pour l'activité « Vélo RANDO », le CMNI (Certificat Médical de Non Contre-Indication) de la période passée (2018, 2019, 2020) est valable pour 2021 et le sera jusqu'au 30/11/2021. Vous devez cependant répondre chaque année au Questionnaire de Santé « QS-SPORT : cerfa n°15699*01 » (joint à cet envoi). Si vous avez répondu NON à toutes les questions ; pas de CMNCI à fournir. **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions ; vous devez consulter un médecin et lui présenter ce questionnaire renseigné. Ce questionnaire reste en votre possession et ne doit en aucun cas nous parvenir.**

- Pour la pratique « Vélo SPORT » un CMNCI de moins de 2 mois avec la mention : CycloSPORT ou Cyclisme en compétition est à fournir avec votre inscription.

La réduction de cotisation « FAMILLE » ne s'applique qu'à partir de la 2ème personne d'un même foyer à la même adresse.

Vous avez la possibilité de vous abonner à la revue mensuelle de la FFCT.

Il est très important de renvoyer les documents ci-dessous (par mail ou par courrier) avant le 15 décembre afin de ne pas risquer une rupture de couverture de l'assurance.

- Le bulletin d'adhésion (demande de licence) à remplir lisiblement et complètement (votre adresse mail est nécessaire à l'envoi de votre licence).
- Le Certificat Médical (CMNCI) si nécessaire (pratique de la compétition ou nouvel adhérent).
- La notice d'Assurance «AXA» signée.
- La Charte de l'Adhérent ASA approuvée et signée.
- Votre chèque bancaire établi à l'ordre de l'ASA du montant total des options choisies. Cette année vous avez la possibilité de régler par virement (RIB du club joint à cet envoi). A préciser sur le bulletin d'inscription et envoyer un mail à notre trésorier Jean-Charles : tousseul.jce@wanadoo.fr

Pour les nouveaux adhérents qui se sont inscrits depuis le mois de septembre, il est nécessaire de refaire un dossier complet, mais pour un montant de 0€ sauf si il y a un changement d'assurance de « Petit Braquet » vers « Grand Braquet », dans ce cas prendre contact directement avec Eric Percheron.



CHARTRE DE L'ADHÉRENT ASA

Cette chartre s'inscrit dans le cadre de notre club (association loi de 1901, affiliée à la FFVELO et FFR) animé par des bénévoles. Elle vise à assurer son bon fonctionnement, la satisfaction de ses membres dans la pratique de leur discipline sportive et l'entretien d'une relation d'amitié et de solidarité dans le respect d'autrui.

- Je privilégie l'esprit d'équipe lors des sorties organisées par l'ASA ou regroupant des membres du club.
- Je prends connaissance des projets et programmes d'activités et dès que possible je réponds aux propositions d'activités organisées. Je respecte ma parole donnée et avvertis le plus tôt possible le(s) responsable(s) de mon éventuel désistement.
- Je suis correctement assuré (RC).
- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident.
- Je respecte la nature et son environnement et les autres usagers de la route
- J'observe les consignes des organisateurs quand je participe à une manifestation et j'en respecte le règlement.
- Je représente dignement mon club, je respecte le port de ses couleurs lors de la pratique de mon sport.
- Je respecte les décisions du Comité Directeur.
- J'ai en permanence en ma possession ma licence, dans le cadre de la pratique de mon sport.



Annexe pour les cyclistes et VTTistes

- J'applique le code de la route en toutes circonstances.
- Je porte toujours un casque.
- J'utilise un vélo équipé réglementairement et en parfait état mécanique.



- J'adapte mon comportement aux conditions de circulation et de météo.
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède. Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu. Je roule sans mettre en cause ma sécurité ni celle des autres usagers de la route.
- Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.

Annexe pour les randonneurs

- Je respecte la nature, je ne sors pas des sentiers.
- Je respecte la faune, la flore, les espèces protégées, je ne fais pas de feu.
- Je referme les clôtures après mon passage.
- Je ne laisse ni trace de mon passage, ni déchets.
- À la croisée de chemins, j'attends l'animateur.
- Je préviens quand je fais une pause.
- Je privilégie le covoiturage et les transports en commun.



Découper le coupon ci-dessous et le transmettre à votre responsable de section. Merci.



J'ai pris connaissance des statuts de l'ASA et de la charte et m'engage à les respecter.

Je soussigné(e)....., du club ASA Tinquex
atteste avoir pris connaissance de la CHARTE de l'ADHÉRENT et m'engage à la respecter dans son intégralité.

Date :

Signature :



DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCE SAISON 2021

EN FORMULE « VELO-RANDO »

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez le renouvellement de votre licence en formule « **VELO RANDO** » pour la saison 2021 et vous avez fourni un certificat médical datant de 2017, de 2018, de 2019 ou 2020.

Vous trouverez joint à votre bulletin d'adhésion 2021 le **"questionnaire de santé"** (Cerfa n°15699*01) que **vous devez obligatoirement renseigner et conserver.**

Si vous avez répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :

– Vous devez obligatoirement compléter, signer et retourner l'attestation saison 2021 ci-dessous à la Fédération ou à votre club qui la conservera.

Si vous avez répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :

– Vous devez obligatoirement remettre à la Fédération ou à votre club un certificat médical, celui-ci devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du cyclotourisme datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.

Par ailleurs, nous vous informons que **le questionnaire de santé** que vous avez renseigné, **vous est strictement personnel et ne doit en aucun cas être communiqué à la Fédération ou à votre club. Les réponses formulées par vos soins relèvent de votre responsabilité exclusive.**



ATTESTATION- SAISON 2021

À compléter, à signer et à remettre obligatoirement à la Fédération (au club pour les licenciés appartenant à une structure)

Je soussigné(e) :né(e) le

--	--	--	--	--	--

Pour les mineurs représentant légal de..... né(e) le

--	--	--	--	--	--

N° de licence :

Atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699*01) qui m'a été remis par la Fédération (ou par le club). Et, j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à, le

--	--	--	--	--	--

Signature du licencié(e) (ou du représentant légal pour les mineur)

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer librement en vous adressant à la Fédération Française de cyclotourisme, 12 rue Louis Bertrand, 94200 Ivry-sur-Seine.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception* et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

RÉSUMÉ DE LA NOTICE D'INFORMATION SAISON 2021



(Conformément aux articles L 321-1, L321-4, L321-5 et L 321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances)

Ce document résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo et de la convention d'Assistance souscrits par votre Fédération.

Ce document vous est remis afin :

- de vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la défense pénale et recours, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurance de personne qui vous sont proposées par la Fédération française de cyclotourisme ;
- d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Le présent document est un simple résumé des garanties du contrat auquel il convient de se référer en cas de sinistre. Vous disposez également d'un Guide Licencié et de l'accès à l'intégralité de la notice d'information sur votre espace licencié du site de la Fédération www.ffvelo.fr ou sur le site d'AMPLITUDE Assurances Gomis-Garrigues www.cabinet-gomis-garrigues.fr

En choisissant sa Formule de licence, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet	
→ Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise	
→ Décès accidentel	Non acquise	5 000€	15 000€	
→ Décès ACV/AVC⁽¹⁾ :				
▪ En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans,	Non acquise	1 500€	2 500€	
▪ en Présence du test à l'effort de moins de 2 ans.	Non acquise	3 000€	7 500€	
→ Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5%	Non acquise	30 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	60 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	
→ Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité Sociale, dont :		3 000€	3 000€	
Prothèse dentaire :				
▪ par dent (maxi 4)		250€	250€	
▪ bris de prothèse	Non acquise	500€	500€	
Lunette :				
▪ par verre		120€	120€	
▪ par monture		200€	200€	
Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale) Actes non prescrits et non remboursables		500€	500€	
		3 séances à 50€	3 séances à 50€	
→ Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Non acquise	3 000€	3 000€	
→ Assistance dont :				
▪ Rapatriement		Frais réels	Frais réels	
▪ Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation à l'étranger et avance	Non acquise	10 000€	10 000€	
▪ Frais de recherches, de secours et d'évacuation		3 000€	3 000€	
TOUJOURS APPELER L'ASSISTANCE AU 01 55 92 12 94 avant toute décision de rapatriement				
→ Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) :				Franchises
▪ Casque	Non acquise	80€	80€	Néant
▪ Cardio-fréquencemètre		100€	100€	Néant
▪ Equipements vestimentaires		Non acquise	160€	30€
▪ GPS		Non acquise	300€	30€
▪ Dommages au Vélo y compris catastrophes Naturelles		Non acquise	1 500€	100€

⁽¹⁾ Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

Attention : Le licencié Vélo-Balade ne peut prétendre aux capitaux décès ACV/AVC même avec la formule d'assurance Petit Braquet et Grand Braquet.

Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels :

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, du Bénéficiaire ou du Souscripteur.
- Les accidents causés par l'usage de stupéfiants et de produits toxiques non ordonnés médicalement.
- Les conséquences d'accident résultant :
 - de tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif ;
 - de tout engin destiné à irradier ou à exploser par modification du noyau de l'atome, ainsi que de leur décontamination ;
 - de l'action directe ou indirecte de tout agent biologique ;
 - d'attentat ou d'acte de terrorisme utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière radioactive, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale.
- Les accidents du fait d'un taux d'alcoolémie de l'assuré égal ou supérieur à celui fixé par la réglementation française régissant la circulation automobile.
- Les conséquences d'une syncope, d'une crise d'épilepsie, d'une embolie cérébrale ou d'une hémorragie méningée.
- Les accidents résultant de la guerre civile ou étrangère, les émeutes et mouvements populaires.
- Les accidents provenant de la participation de l'Assuré à une rixe, sauf cas de légitime défense, ou d'assistance à personne en danger.
- Les conséquences du suicide et de la tentative de suicide.
- Les accidents résultant de phénomènes naturels à caractère catastrophique.
- Les accidents résultant de la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics.
- Les conséquences :
 - d'un traitement esthétique et/ou d'opération de chirurgie esthétique non-consécutif à un accident garanti ainsi que leurs suites et conséquences ;
 - de la participation active de l'assuré à des émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage, crimes ou délits intentionnels, rixes sauf en cas de légitime défense, attentat, acte de terrorisme ;
 - d'accidents survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré ;
 - de maladie ;
 - d'un accident résultant de la navigation aérienne à bord d'un appareil non muni d'un certificat valable de navigabilité ou piloté par une personne ne possédant ni brevet, ni licence, ou titulaire d'un brevet ou d'une licence périmés.
- Les frais de voyage et de séjour dans les stations balnéaires ou climatiques.

I. Les garanties optionnelles proposées

Si l'option est souscrite auprès d'AMPLITUDE Assurances Gomis-Garrigues (bulletin N° 1 Annexe 2) :

1- Les Indemnités journalières (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

L'assureur garantit à l'assuré le versement d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale médicalement reconnue à la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants :

- Si l'assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) l'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30€ par jour, à compter du 4^e jour d'arrêt et ce jusqu'au 365^e jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'assuré (salaires, primes, honoraires, gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité sociale et/ ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.
- Si l'assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30€ par jour, à compter du 4^e jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

Cotisation : 25€ TTC en complément des formules Petit Braquet ou Grand Braquet.

2- Complément de garantie Invalidité permanente et Décès (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet.

Garanties	Montant du capital supplémentaire
Décès (Tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo cérébral/ AVC est exclu)	25 000€
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	50 000€ ⁽¹⁾

⁽¹⁾ En cas d'invalidité permanente partielle, le montant de l'indemnité est égal au pourcentage du capital assuré correspondant au taux d'invalidité retenu.

Cotisation : 20€ ou 40€ pour capitaux ci-dessus doublés.



DEMANDE DE LICENCE FFCT : SAISON 2021



Renouvellement Première adhésion (CMNCI* de moins de deux mois obligatoire)

* CMNCI : Certificat Médical de Non Contre-Indication à la pratique du sport désiré

Nom : _____ Prénom : _____ N° licence : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse mail : _____

N° téléphone fixe _____ N° téléphone mobile : _____

DISCIPLINE : Vélo ROUTE Vélo VTT

FORMULES DE LICENCES

Vélo RANDO (CMNCI valable 5 ans) Vélo SPORT (CMNCI) **compétition** tous les ans

MEMBRE INDIVIDUEL

CATEGORIES	OPTIONS ASSURANCES	Cotisation A	Cotisation B	A régler
		PETIT BRAQUET	GRAND BRAQUET	(A ou B) → (C1)
Adulte		66,50 € <input type="checkbox"/>	114,50 € <input type="checkbox"/>€
Etudiant/Demandeur d'emploi		46,50 € <input type="checkbox"/>	94,50 € <input type="checkbox"/>€

FAMILLE : (membre d'un même foyer à la même adresse)

CATEGORIES	OPTIONS ASSURANCES	Cotisation A'	Cotisation B'	A régler
		PETIT BRAQUET	GRAND BRAQUET	(A' ou B') → (C2)
1er adulte		66,50 € <input type="checkbox"/>	114,50 € <input type="checkbox"/>€
2ème adulte		51,00 € <input type="checkbox"/>	99,50 € <input type="checkbox"/>€

OPTION COMPLEMENTAIRE (revue) : facultatif

Abonnement revue Nouvel adhérent : 20,00 € (C3) Autre adhérent : 25,00 € (C3)

ADHERENT LICENCIE AUTRE CLUB Fournir photocopie de la licence en cours de validité. (C4) : 25,00 €

TOTAL à REGLER : Option Assurance : (C1) ou (C2) + (C3) + (C4)€

Fait le : Signature obligatoire :

INSCRIPTIONS A REMETTRE AVANT LE 15 DECEMBRE 2020

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT

Pratique "Vélo RANDO"

Je fournis un certificat médical de moins de 2 mois : (1ère année du quinquennat)

ou : (de la 2ème à la 5ème année du quinquennat)

J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa n° 15599*01) qui m'a été remis par mon club : (à ne pas joindre, ce document reste en votre possession).

J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Pratique "Vélo SPORT"

Je fournis un certificat médicale moins de 2 mois : (obligatoire tous les ans).

- le présent bulletin d'inscription signé.

- Chèque bancaire à l'ordre de l'ASA : (pas de paiement par chèques vacances).

- La notice assurance "AXA" signée.

- La Charte de l'adhérent : (j'en ai pris connaissance et en accepte les termes)

Signature obligatoire

ASA TINQUEUX

Inscription à remettre avant le 15 décembre 2020 (les chèques seront remis à l'encaissement en janvier 2021) à :

Eric PERCHERON 7 allée des Nirvalles - 51430 Bezannes

Tél : 06 74 94 92 18

Responsable CYCLO : Stéphane LACAILLE tél : 06 87 85 16 68

Responsable VTT : Pierre RUDOWSKI tél : 06 8 36 88 03

Pour toutes questions ou précisions

Patrick FIEVEZ

Tél : 06 01 39 32 00

Vos commentaires d'information et observations éventuelles :